



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	45
Votants par procuration	10
Absents	26
Total des votes	49

7.10

L'an deux mille vingt cinq, le vingt neuf septembre 2025 à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 23 septembre 2025 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. TIHY, M. HANGARD, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. BURET, Mme MONLON, Mme CABOT, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. CHEVREAU, M. MAUVIEUX, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme GLEMOT, Mme DUHAMEL, Mme MONTIER, M. LEBOUCHER, M. FOUCOURT, M. AUBER

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

MME GILBERT A M. FOUCOURT, M. DUMESNIL A M. LEBOUCHER, M. BONVOISIN A M. DOUYERE, MME DUONG A M. LAMY, MME DUVAL A M. DARMOIS, M. LEFRANCOIS A MME DUTILLOY, MME QUESNEY À MME MONLON, M. VALLEE A M. TIHY, M. SENINCK A MME GLEMOT, MME BOURNISIEIN A M. BLAS

ÉLUS ABSENTS ET EXCUSES :

M. GIRARD, MME GILBERT, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, MME DUONG, M. BARRE, M. CANTELOUP, MME ROSA, MME DUVAL, M. LEFRANCOIS, MME QUESNEY, M. VALLEE, MME BINET, M. SENINCK, MME BOURNISIEIN, M. BAPTIST, M. RABEL, M. FRESSARD, M. DELONGUEMARE, M. BESSART, MME VANBESIEIN, M. GRARD, M. TRAVERSE, M. POULAIN, M. MEAUDE, M. TOUSSAINT, M. DUCLOS, MME QUEVAL, MME CACAUX, M. LEBEE, M. DROUET, M. QUATREHOMME, M. CHARPENTIER, M. SIMON, MME POTTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BEAUDOUIN

N°DEL_0106_2025 Affiliation au Centre de Remboursement des chèques CESU

Le chèque CESU (Chèque Emploi Service Universel) préfinancé est un moyen de paiement permettant de rémunérer des services à la personne. Les services concernés sont en principe rendus au domicile du bénéficiaire mais peuvent l'être à l'extérieur, lorsqu'il s'agit de garde de jeunes enfants de moins de 6 ans.

Les collectivités publiques et les établissements publics peuvent accepter les CESU en paiement pour des activités d'accueil des jeunes enfants de moins de 6 ans. Le remboursement s'effectue auprès d'un Centre de Remboursement habilité. Les frais liés au remboursement des CESU leurs sont exonérés.

Le Centre de Remboursement des CESU (groupement d'intérêt économique) constitué par cinq Emetteurs de CESU préfinancés, a pour principale mission de recueillir les informations nécessaires pour réaliser l'affiliation commune des intervenants, personnes physiques ou morales, pour le compte de l'ensemble des émetteurs et d'effectuer le traitement des CESU préfinancés en vue de leur paiement.

L'acceptation du CESU comme moyen de paiement des services est conditionnée par deux actes :

- Une délibération de l'organe délibérante
- Un formulaire d'affiliation auprès du Centre de Remboursement.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 2005-841 autorisant les personnes publiques à déployer ou financer des CESU préfinancés,

VU le décret 2007-1701 posant le cadre d'habilitation des émetteurs de CESU préfinancés,

VU le Code du travail et son article L.129-1 autorisant aux EPCI d'obtenir l'agrément services à la personnes

CONSIDÉRANT les CESU préfinancés comme un moyen de paiement pour les usagers des services à la personne,

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir l'accord de l'assemblée délibérante de l'établissement public pour faire une demande d'affiliation auprès du Centre de Remboursement habilité,

Le Conseil Communautaire décide,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **D'AUTORISER** le Président ou son Représentant à signer tout document afférent à l'affiliation de la CCPAVR au Centre de Remboursement des CESU.

Pont-Audemer, le 29 septembre 2025

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL